

OBJECTIF DU GUIDE

- Objectif : Accompagnement des directeurs des établissements médico-sociaux à la réalisation du contact-tracing au sein de la structure.
- Exemple : Collègues qui ont partagé un repas avec un professionnel testé positif/ Visiteurs d'un résident avec mauvais port du masque.

MODE OPERATOIRE

Demande du CPIAS au directeur de l'établissement :

→ D'établir la liste d'éventuels contacts à risque des cas confirmés de l'établissement en remplissant le **tableau type de recensement des cas contacts** avec la définition suivante:

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :

- Séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®)
- Masque chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologuée par la Direction générale de l'armement, porté par le cas OU la personne contact

La personne contact à risque est une personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable
- Ayant eu **un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres**, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins
- **Ayant partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Rappel de la période de contagiosité du cas :

- **48h avant la date de début des symptômes** et jusqu'à son isolement.
- **7 jours précédant la date du test** pour un cas positif asymptomatique et jusqu'à son isolement.



Pauses (repas, cigarettes) co-voiturage etc.

Concernant un résident testé positif, considérer tous les visiteurs cas contacts en cas de doute sur le respect des mesures barrières.

→ D'envoyer le tableau de recensement **par messagerie sécurisée** soit

- Directement à la CPAM aux adresses sécurisées suivantes :

pfct44@esantepdl.mssante.fr

pfct49@esantepdl.mssante.fr

pfct53@esantepdl.mssante.fr

pfct72@esantepdl.mssante.fr

pfct85@esantepdl.mssante.fr

OU en l'absence de messagerie sécurisée:

- En document crypté à la cellule CT de l'ARS qui le transmettra à la CPAM :

ars-pdl-ct@ars.sante.fr

→ De transmettre les consignes suivantes aux cas contacts :

- Pour les cas contacts professionnels de l'établissement : L'éviction des professionnels n'est pas systématique * (poursuite de l'activité professionnelle nécessaire à la continuité des soins dans la majorité des cas) MAIS nécessité d'**isolement strict** dans **la sphère privée** jusqu'à 7 jours après le dernier contact à risque.
- Pour les cas contacts hors établissement: Isolement strict à domicile minimum 7 jours après le dernier contact à risque.
- Pour tous les cas contacts : Réalisation d'un test immédiatement (J0) et 7 jours après le dernier contact à risque (J7) si le test à J0 est négatif. L'isolement doit être effectif même si le test à J0 est négatif. Un test négatif à J7 permet la levée de l'isolement.

Ces informations pourront être diffusées via un **courrier-type** rédigé par l'ARS transmis par le CPIAS à l'établissement pour transmission aux cas contacts.

Pour toute demande/interrogation concernant le contact-tracing, vous pouvez contacter la cellule contact-tracing de l'ARS à l'adresse suivante ars-pdl-ct@ars.sante.fr ou par téléphone au 0272015802.

* Conformément à l'avis du HCSP du 23 mai 2020

Note d'information aux professionnels cas contacts

Un cas d'infection à coronavirus COVID-19 a été signalé au sein de votre établissement. Les mesures ont été prises pour limiter les risques de transmission.

Ce virus se transmet par gouttelettes (postillons) lors d'un contact étroit avec une personne porteuse du virus ou via les surfaces.

Vous avez été identifié comme pouvant avoir été en contact proche avec une personne testée positive.

Afin de limiter la circulation du virus, les mesures suivantes sont recommandées:

- L'éviction des professionnels n'est pas systématique conformément à l'avis du HCSP 23/05/2020 (poursuite de l'activité professionnelle nécessaire à la continuité des soins dans la majorité des cas) MAIS nécessité d'**isolement strict** dans la **sphère privée** minimum 7 jours après le dernier contact à risque (J7).
- Port d'un masque chirurgical en permanence. En cas de maintien de l'activité professionnelle, proscrire les contacts non masqués avec les collègues.
- **Test immédiatement (J0) et 7 jours (J7) après le dernier contact à risque** si le test à J0 est négatif ou avant si apparition de symptômes évocateurs. L'isolement doit être effectif même si le test à J0 est négatif.
- Un test négatif à J7 et l'absence de symptômes évocateurs lève la préconisation d'isolement (durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement, l'application stricte des mesures barrières doit être renforcée).
- Prise de température matin et soir et surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes pendant 14 jours.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel).

Plus d'info sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou au 0800 130 000 (pour toute question générale).

Cellule d'écoute nationale ouverte à l'ensemble des intervenants en milieu de santé, social et médico-social dans le contexte du Covid-19 : 0800 73 09 58 (N° vert), 7j/7, de 8h à minuit.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Note d'information aux cas contacts

Vous avez été identifié comme pouvant avoir été en contact proche avec une personne testée positive.

Afin de limiter la circulation du virus, les mesures suivantes sont recommandées pour vous:

- **Isolement strict à domicile** 7 jours après le dernier contact à risque avec une personne testée positive (J7).
- Port d'un masque chirurgical en permanence.
- **Test immédiatement (J0) et 7 jours (J7) après le dernier contact à risque** si le test à J0 est négatif ou avant si apparition de symptômes évocateurs * L'isolement doit être effectif même si le test à J0 est négatif.
- Un test PCR négatif à J7 et l'absence de symptômes évocateurs lève la préconisation d'isolement.
- Durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement, l'application stricte des mesures barrières doit être renforcée.
- Éviter tout contact avec des personnes vulnérables pendant 14 jours.
- Prise de température matin et soir et surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes pendant 14 jours.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel).

Plus d'info sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou au 0800 130 000 (pour toute question générale).

*Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par cette mesure

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Cas zéro initial			Identification du cas contact				Coordonnées	NIR	Circonstance du contact	
Cas zéro auquel il est relié			Le patient confirmé positif consent à divulguer son identité à cette personne contact (oui/non)	Nom	Prénom	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Cas contact du foyer du cas zéro (oui/non)	Téléphone	Si possible numéro de sécurité sociale (NIR)	Date du dernier contact (JJ/MM/AAAA)
NOM	Prénom	Date de naissance								

DONNEE OBLIGATOIRE